



## Communiqué 22 avril 2021

22 AVR 2021

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité, a tenu une deuxième réunion le jeudi 22 avril 2021, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Energie et des Mines.

Cette réunion a été consacrée à une mise au point sur la situation de l'approvisionnement, des niveaux des prix et du bilan du contrôle au cours des huit premiers jours de ce mois sacré.

Ainsi, il ressort du suivi quotidien des marchés effectué par les départements concernés, que les marchés des produits de large consommation sont approvisionnés de façon abondante au cours de cette période et qu'aucune anomalie particulière n'a été relevée à ce niveau.

Pour ce qui est des prix pratiqués, ils sont généralement stables, certaines catégories ont même enregistré des baisses par rapport à la même période du mois de ramadan de l'année précédente, à l'instar des légumineuses et des viandes rouges. Il a été remarqué également de légères hausses des prix de certains produits alimentaires comme la tomate et les viandes blanches.

Concernant le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits effectuées par les commissions mixtes provinciales et locales, ils ont porté durant les huit premiers jours du mois de ramadan sur 12.358 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail, et ont conduit à la constatation de 552 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires dont les contrevenants ont été sanctionnés conformément à la réglementation en la matière.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de 18 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent 3,6 tonnes de farines et dérivées, de pain, gâteaux et confiseries, de 3,5 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 3 tonnes de dattes, fruits secs, miel et confiture et presque 1,2 tonnes en boissons et jus.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.

